

## COMMUNIQUE DE PRESSE

-----

### Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Lancement de la mesure «Plan de Déplacement Entreprise (PDE)»

-----

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la région d'Ile-de-France, approuvé par le préfet de la région d'Ile-de-France, le préfet de police et les préfets des départements de la région d'Ile-de-France le 07 juillet 2006, prévoit d'instaurer un Plan de Déplacement Entreprise (PDE), pour les établissements franciliens grands générateurs de trafic.

Pour caractériser ce qu'est un établissement grand générateur de trafic, la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) d'Ile-de-France s'est appuyée sur le bureau d'études Mobility+, la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France et la délégation régionale de l'ADEME.

Les deux critères retenus sont le nombre de salariés dans l'établissement et le taux d'utilisation de la voiture personnelle pour entrer dans la commune de l'établissement afin d'y travailler. Chaque établissement pouvant être concerné sera prochainement contacté par la DRIRE Ile-de-France afin de valider les critères.

L'ensemble des informations relatives à l'étude, ainsi que celles relatives aux mesures du plan, sont disponibles sur le site internet à partir du 17 septembre 2007 :  
[www.ile-de-france.drire.gouv.fr/extranet\\_ppa](http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr/extranet_ppa)

Par ailleurs, la DRIRE Ile-de-France a lancé en juin dernier sa propre démarche de PDE pour l'ensemble de ces 10 implantations franciliennes.

#### **Contacts : DRIRE Ile-de-France**

- Division Environnement - Tel. 01.44.59.48.83
- Pôle Communication - Tel. 01.44.59.48.37
- Site Internet : [www.ile-de-france.drire.gouv.fr](http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr)